

DEMANDE DE DÉSIGNATION OU DE CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRES, DE BÉNÉFICIAIRES SUBSIDIAIRES OU DE FIDUCIAIRE

Un régime d'assurance collective assuré par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, ci-après nommée Desjardins Assurances, et administré par :
Pour toute question, communiquez avec la Financière des avocats et avocats au **1 888 444-5159**.



A IDENTIFICATION – Veuillez écrire en lettres majuscules.

Nom du preneur	N° de contrat 00055010	N° de compte	N° de certificat
Nom de l'adhérent	Prénom		

B RÉVOCATION DES BÉNÉFICIAIRES IRRÉVOCABLES – Remplir cette section **uniquement** si la désignation de bénéficiaire était irrévocable.

- Le **consentement du bénéficiaire révoqué est obligatoire s'il était désigné de façon IRRÉVOCABLE**.
- Le bénéficiaire ne peut consentir au changement s'il est mineur.
- Le nouveau bénéficiaire ne peut signer comme témoin.
- Si le bénéficiaire révoqué est décédé, joindre un certificat de décès.

Je **soussigné révoque** par la présente la désignation de :

Nom et prénom du(des) bénéficiaire(s) révoqué(s) : _____
comme bénéficiaire(s) actuel(s) et lui(leur) substitue le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) à la section C ci-dessous, conformément aux dispositions du contrat.

Je **consens** à ce que ma désignation comme bénéficiaire de l'assurance soit révoquée.

Signature du(des) bénéficiaire(s) révoqué(s) Signature du témoin du(des) bénéficiaire(s) Date

C DÉSIGNATION OU CHANGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

BÉNÉFICIAIRE RÉVOCABLE : signifie que la désignation du bénéficiaire ou du bénéficiaire subsidiaire peut être changée sans son consentement.

BÉNÉFICIAIRE IRRÉVOCABLE : signifie que la désignation du bénéficiaire ou du bénéficiaire subsidiaire **NE PEUT** être changée sans son consentement.
La désignation IRRÉVOCABLE d'une personne mineure ne pourra être changée avant sa majorité.

PROVINCE DE QUÉBEC : La désignation du conjoint légalement marié ou uni civilement à titre de bénéficiaire est IRRÉVOCABLE à moins de stipulation contraire.
La désignation de toute autre personne à titre de bénéficiaire ou de bénéficiaire subsidiaire est RÉVOCABLE, à moins de stipulation contraire.

TOUTES LES AUTRES PROVINCES : La désignation de bénéficiaire ou de bénéficiaire subsidiaire est RÉVOCABLE à moins de stipulation contraire.

➤ BÉNÉFICIAIRES

	Nom et prénom	Lien avec l'adhérent				%
1	<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable	<input type="checkbox"/> Conjoint de fait <input type="checkbox"/> Ami	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Parent	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Autre :		
2	<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable	<input type="checkbox"/> Conjoint de fait <input type="checkbox"/> Ami	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Parent	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Autre :		
3	<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable	<input type="checkbox"/> Conjoint de fait <input type="checkbox"/> Ami	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Parent	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Autre :		
4	<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable	<input type="checkbox"/> Conjoint de fait <input type="checkbox"/> Ami	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Parent	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Autre :		

➤ BÉNÉFICIAIRES SUBSIDIAIRES : Personnes désignées pour recevoir le montant assuré si les bénéficiaires désignés en premier lieu sont décédés au moment où il devient payable.

	Nom et prénom	Lien avec l'adhérent				%
1		<input type="checkbox"/> Conjoint de fait <input type="checkbox"/> Ami	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Parent	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Autre :		
2		<input type="checkbox"/> Conjoint de fait <input type="checkbox"/> Ami	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Parent	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Autre :		

D DÉSIGNATION D'UN FIDUCIAIRE — **Ne s'applique pas au Québec** : les dispositions du Code civil s'appliquent et vous **NE DEVEZ PAS** remplir cette section.

Pour toutes les provinces à l'exception du Québec : remplir cette section **uniquement** si vous avez désigné un bénéficiaire mineur.

Le fiduciaire désigné recevra pour le bénéficiaire mineur, tout montant au titre du régime établi par Desjardins Assurances. La réception de tels montants par le fiduciaire constitue une quittance pour Desjardins Assurances. Une désignation est valide jusqu'à la désignation d'un nouveau fiduciaire ou jusqu'au moment où le bénéficiaire aura atteint l'âge de la majorité, selon le premier de ces événements.

Nom et prénom du fiduciaire : _____

E SIGNATURE

Signature de l'adhérent _____ Date _____

Desjardins Assurances n'assume aucune responsabilité quant à la validité de toute désignation de bénéficiaires, de bénéficiaires subsidiaires ou d'un fiduciaire.

Veuillez transmettre l'original à la Financière des avocats et avocats, 5 Park Home Avenue, Suite 500, Toronto ON M2N 6L4
et en conserver une copie pour vos dossiers.